



Conseil municipal

Lundi 3 octobre

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de «régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ».

L'ordre du jour est disponible dans la convocation (document ci-contre).

Adresse

Hôtel de Ville
1 place de la République
78190
Trappes

Document(s)

[Convocation pour CM du 3 octobre 2022](#)